



Rédaction : 68, rue de la Chaussée d'Antin - PARIS (9^{ème})

A CEUX DES KOMMANDOS de Pommerensdorf, Nordenham, Anklam

Certains amicalistes se plaignent de ne pas avoir le plaisir de rencontrer d'anciennes connaissances, soit à la permanence, soit à la réunion mensuelle, rue Auber, soit enfin dans des fêtes et bals organisés par l'Amicale au profit des camarades nécessiteux.

Beaucoup d'autres prisonniers non amicalistes ont également fait des sondages, soit au siège de l'Union, soit chez le Biard, rue Auber, dans l'espoir de renouer avec des amis des mauvais jours, mais en vain ; aussi ceux-ci ne sont-ils plus revenus hanter notre association.

Moi aussi, bien des fois, je me suis fait cette remarque, qu'on ne retrouvait personne de connaissance à l'Amicale et rien malheureusement n'est changé. Je fréquente assiduellement l'Amicale (du moins la permanence le mardi) et les fêtes. Je n'y ai trouvé qu'une seule fois un camarade et pourtant, je suis pendant ma captivité, passé par deux kommandos de près de 600 prisonniers.

J'aurais donc pu comme beaucoup me lasser et laisser tomber l'Amicale pour ne plus fréquenter qu'un petit groupe d'anciens prisonniers avec lesquels j'ai vécu les mêmes heures. Je ne l'ai pas fait, non que j'aie mûri l'espoir qu'à force de patience, je retrouverais tous mes amis, mais parce que l'idée créatrice de l'Amicale ne réside pas uniquement dans une question de satisfaction par le plaisir, mais réside surtout dans le devoir que nous avons tous en fonction de nos moyens tant pécuniaires que matériels de penser et d'aider « les pauvres types » ; il y en a, croyez-le. Non plus, parce que j'aurais pu ignorer l'existence d'autres groupes de prisonniers. En dehors de l'Amicale du Stalag II C, je revois beaucoup d'anciens camarades non amicalistes.

Il ne coûterait rien à tous ceux d'entre nous qui gagnons notre vie d'adhérer à l'Amicale pour la somme modique de 150 francs minimum. Adhérer est un devoir auquel nous n'avons pas le droit de nous dérober. Nous nous sommes tous assez juré de ne pas oublier nos misères communes.

Pour en revenir à la cotisation, cet argent, ne l'oubliez pas, est uniquement consacré aux secours et aides qui nous sont constamment demandés ou signalés.

Enfin ceux qui ne croient pas pouvoir trouver le temps pour venir soit à la permanence, soit à quelque autre manifestation de l'Amicale, je tiens à les assurer qu'ils restent entièrement libres. C'est une Amicale, donc une association d'amis et non pas un groupement quelconque régi par des statuts intransigeants.

Mais alors vous allez croire que seul votre argent nous intéresse ? Non, il n'y a pas que lui qui nous intéresse ; certes, il nous est indispensable pour les raisons exposées plus haut, mais nous avons aussi à cœur de chercher et trouver les moyens de vous regrouper au sein d'un groupe de camarades dont vous avez eu à partager la plus grande misère qu'il fût et, par là, nous faire retrouver dans le cadre de l'Amicale ce courant de sympathie et cette compréhension spontanée que seuls peuvent échanger des prisonniers ayant vécu côte à côte les mêmes heures dans les mêmes lieux. Pour cela nous avons décidé de faire quelque chose avec votre aide.

Nous avons pensé que les kommandos, grands et petits, seraient heureux de se retrouver quelquefois. Nous pensons pouvoir vous satisfaire tous et, par là, pallier le désintéressement de trop d'entre nous. En y trouvant votre plaisir, vous y trouverez votre devoir.

Dès maintenant, nous annonçons des réunions de kommandos dont l'intérêt n'échappera pas aux anciens prisonniers : Pommerensdorf, Bredow, Anklam, etc. et dont vous déciderez vous-mêmes de la fréquence.

Ces réunions pourraient avoir lieu au 68, Chaussée-d'Antin, soit dans une salle, soit au bar. Car vous l'ignorez peut-être, depuis peu, nous avons un bar au siège de l'Union nationale des Amicales de Camps.

(Lire la suite page 4.)

Encore les cotisations

Environ 500 camarades n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1947, malgré les formules de compte-chèque que nous avons envoyées fin décembre. Nous croyons que ce n'est que par négligence que beaucoup ne se sont pas encore acquittés, mais il faut cependant que nous fassions une constatation ; la plupart des retardataires sont parmi les premiers adhérents : jugent-ils que leur cotisation de 1945 est valable une fois pour toutes, ont-ils été déçus par l'activité de l'Amicale ou bien plus simplement se désintéressent-ils déjà de celle-ci ? Malgré que beaucoup n'aient rien versé en 1946, nous avons continué à les considérer comme des nôtres. Nous sommes décidés à ne plus accepter cet état de choses. Il nous faut une situation nette. Ce n'est pas une longue liste d'adhérents dont quelques centaines ne seraient que fictifs que nous désirons, mais un certain nombre de camarades fidèles, pourvus d'un bel idéal de solidarité et prêts à servir, à aider, à soulager les misères humaines.

C'est pour cela qu'afin de faire un recensement exact des camarades sur lesquels nous pouvons compter nous allons faire faire un recouvrement par la poste, chez tous ceux qui ont déjà envoyé un bulletin d'adhésion, soit en 1945, soit en 1946, et qui n'ont pas encore payé leur cotisation de 1947. Naturellement, à cause des frais, ce sera une somme de 180 francs qui sera réclamée.

Nous savons que nous ferons des mécontents, que nous devrons sans doute enregistrer des défections, mais pour nous la situation sera éclaircie. Nous saurons à quoi nous en tenir. Les défaillants seront considérés comme démissionnaires et en tant que tels ne recevront plus le bulletin.

Nous voulons bien aider tous ceux qui ont besoin de nous, mais nous désirerions que certains montrent quelque sentiment amicaliste. On se présente à l'Amicale quand on a besoin d'elle, on en accepte les bienfaits et on la quitte sans demander une inscription et souvent même sans remercier. (Nous pouvons citer des cas où des camarades n'ont même pas accusé réception du mandat que nous leur avons envoyé.)

(Lire la suite page 2.)

NOTEZ...

C'est dorénavant au "CLUB DU BOUTHÉON", Maison des Amicales, 68, Rue de la Chaussée-d'Antin, que nous nous rencontrerons le premier mercredi de chaque mois.

FOP PRES 402

Que faut-il en conclure?



Le samedi 19 avril, l'Amicale donnait un bal, le deuxième depuis sa création. Par cette manifestation, elle se proposait 2 buts : tout d'abord réunir le plus possible de camarades afin de resserrer les liens qui depuis mai 1945 s'étaient un peu relâchés et ensuite alimenter dans une certaine mesure sa caisse qui subit ces temps-ci des assauts tellement répétés qu'elle finit par s'épuiser dangereusement. Eh bien ! avouons que nous avons échoué. Non seulement nous n'avons pas réussi à donner de la vitalité à notre caisse qui reste à peu près ce qu'elle était avant le 19 avril, mais nous n'avons pas eu le plaisir de rassembler un nombre important d'anciens « pensionnaires » du II C. C'est à peine si une quarantaine de camarades ont jugé possible de se déplacer jusqu'à l'Hôtel Lutetia ; admettez que c'est peu si l'on considère que 1.100 convocations particulières ont été envoyées en temps utile à tous les habitants de la Seine et de la Seine-et-Oise dont nous avions les adresses et que notre dernier Bulletin a annoncé le bal à quelques centaines de provinciaux.

Allons, mes camarades, vous n'avez pas cependant tout à fait oublié vos anciens compagnons de misère, puisque vous êtes plusieurs centaines à avoir adhéré à l'Amicale et nombreux à avoir déjà acquitté le montant de votre cotisation pour 1947. Et pourtant vous n'avez pas pu leur sacrifier une nuit... Que devons-nous en conclure ?

Faut-il croire que vous ne vous souciez nullement de ce qu'ils peuvent devenir ? Que vous vous désintéressez absolument d'eux ? Faut-il juger que les amitiés nées de 5 ans de vie commune dans des conditions difficiles n'ont aucune base solide ? Pour ma part je m'y refuse, tout comme je n'accepte pas l'idée que certains ne pensent à l'Amicale que lorsqu'ils ont besoin d'elle.

Enfin, le fait est là : pas plus de 40 camarades ont répondu à notre appel. Croyez bien que nous avons éprouvé une forte déception et que s'il n'est pas encore question de découragement c'est certainement à l'énergie, à la force de caractère de certains d'entre nous que nous le devons.

Et pourtant, nous avons encore beaucoup à faire. Depuis le 1^{er} janvier, c'est une somme de 45.000 francs, presque le montant des cotisations de 47 perçues à ce jour, que nous avons distribuée comme secours ou prêts. Il ne se passe pas de semaine sans que nous ayons une demande pressante d'aide pécuniaire. Si ça continue à ce rythme et si nous ne pouvons pas acquérir des ressources autres que celles fournies par les cotisations, comment voulez-vous que l'Amicale puisse faire face à ce qu'elle considère comme ses devoirs ? Bientôt ce seront les réserves qu'il nous faudra attaquer et qu'advientra-t-il par la suite ?

Mes camarades, nous croyions être en droit de compter sur vous ; nous avons été cette fois fortement déçus. Nous ne voulons pas désespérer cependant ; nous attendrons un moment plus propice et nous renouvelerons notre appel. Puisse-t-il alors être entendu ! Il le faut pour que l'Amicale vive, ce qui est, j'en suis assuré, le plus cher désir de chacun d'entre nous.

Roger GAUBERT.

Achevez-la !



Si l'Amicale est mourante, achevez-la !

Si elle ne représente plus rien que des bulletins d'adhésions signés par complaisance, si elle n'est plus ce que nous voulions qu'elle fût, alors oui, achevez-la !

Quand nous l'avons créée, notre objectif était le rassemblement de tous les privilégiés déjà rapatriés pour aider, pour servir les familles de ceux qui étaient encore en Poméranie. Ce but, l'avons-nous atteint ? Oui ! dans la mesure de nos possibilités certes, mais personne n'est venu en vain nous trouver.

Quand presque tous sont rentrés, nous nous sommes mis à leur disposition. Nous voulions alors que tous restent unis au sein de l'Amicale, pour s'entraider d'abord, se rencontrer aussi et surtout pour tenter de soulager les familles de ceux qui ne reviendront plus jamais. Nous espérions alors que survivraient les beaux sentiments nés au Stalag et au Kommando.

Chez nous, pas de recherche du profit ou des honneurs. Pas de polémiques. Rien que des copains. Tout cela s'écroule, tant pis ! Chacun est rentré dans le rang, chacun a oublié les heures sombres, tant mieux !

Après tout, vous qui m'avez succédé à la tête de l'Association, êtes-vous des professionnels ? A part la perte de votre temps et de votre argent, tirez-vous un avantage quelconque de votre activité ?

Vous, les autres qui ne me croyez pas, allez donc demander à Mme TARIN ou à Mme MICHAUD, quelle vie de famille leur mari a menée depuis cinq ans bientôt !

Amis, je vous le répète, est-ce bien utile de vous dévouer pour une cause qui ne sert plus rien ? A quoi bon insister, puisque les bénéficiaires eux-mêmes se désintéressent de vous ?

L'Amicale a bien vécu. Elle est mourante ? Eh bien, achevez-la !

R. BUISSONNIERE,
Fondateur et Ancien Président
de l'Amicale du Stalag II C.

N. D. L. R. — Cette lettre que nous avons reçue d'Algérie en réponse à un petit compte rendu adressé à notre ancien Président a été dictée par le résultat peu brillant obtenu par la « Nuit du II C » et le peu d'empressement mis par nos camarades de Stalag à répondre à nos appels.

Encore les cotisations

(Suite de la première page)

Il serait pourtant simple, après avoir recueilli ce que l'on souhaitait, de signer un bulletin d'adhésion afin de se mettre soi-même à la disposition des autres. Beaucoup ne connaissent que la première partie du célèbre dicton : « Tous pour un, un pour tous », et c'est regrettable. Nous trouverions très normal qu'on adhère en demandant la gratuité momentanée de la cotisation, mais nous voudrions que l'esprit mutualiste se dévoile un peu plus.

Certains vont donc recevoir une invitation à remettre au facteur une somme de 180 francs. Nous espérons qu'ils l'accueilleront favorablement.

LE BUREAU.

Nous continuons



Mon cher BUISSONNIERE, pourquoi « l'achever » ? Jamais on ne s'est permis d'achever les mourants, alors pourquoi achever une Amicale bien vivante et qui reçoit des marques de sympathie journalières ?

Il est possible que parfois nous nous soyons découragés devant le peu d'empressement de quelques-uns à nous envoyer leur cotisation ou à venir à nos réunions ainsi qu'à nos fêtes (une quarantaine à notre dernier bal) mais ce découragement disparaît lorsque l'on reçoit, envoyés par la petite fille d'un camarade, deux colis de vêtements pour enfant, bien propres et en parfait état et aussi une lettre comme celle de notre ami SURGE, qui jusqu'alors ignorait l'existence de l'Amicale et l'ayant appris nous envoie spontanément un mandat et se met à notre disposition pour rassembler les camarades de sa région et combien d'autres qui forment un noyau de vrais amis et qui ont permis de dépanner des dizaines de camarades.

L'Amicale ressemble-t-elle à l'image que tu t'en faisais lorsque nous sommes revenus et comme nous-mêmes l'avions espérée ? Non, car nous avons pensé rassembler presque la totalité des camarades qui avaient souffert avec nous pendant cinq années. Mais il a fallu déchanter et se rendre à l'évidence. Trop de camarades ont oublié ou ont été absorbés par la vie (qui n'est pas drôle actuellement et laisse peu de loisirs) et aussi il y a ceux qui cherchent le profit et comme nous n'avons pas de conserves ni de vêtements à bas prix à leur donner, mais seulement l'amitié et l'entraide, ceux-là sont partis vers d'autres associations où il y avait quelque chose à récupérer.

Aussi, à présent, il faut envisager l'Amicale d'une autre façon et peut-être est-ce la bonne. Car une amicale c'est la réunion de vrais amis et dans l'avenir peut-être serons-nous moins nombreux mais nous serons bien unis et nous connaissant bien, cette amitié sera durable.

Quant à nous qui donnons nos loisirs pour aider les camarades, sans aucun profit ni honneur, qui ne demandons rien et qui avons seulement l'avantage de nous faire « houspiller » par nos femmes, nous avons fait et continuerons à faire tout ce qui est nécessaire pour rendre la vie plus douce à ceux qui peinent encore ; et, mon cher Buissonnière, peut-être aussi beaucoup d'anciens du II C reviendront ou viendront se joindre à nous.

En tous cas l'AMICALE VIT et NE VEUT PAS MOURIR : pas question de l'ACHEVER.
Charles DAMET.

A TOUS NOS CAMARADES

Afin que notre Bulletin soit encore plus intéressant, envoyez-nous des articles, des anecdotes, ou même des suggestions.

Les colonnes d'Entre Camarades sont ouvertes à tous.

L'AMICALE SOCIALE (suite)

Allocations de maternité

A. — Droit à l'allocation.

Seuls les enfants légitimes et les enfants naturels dont la filiation maternelle est légalement établie ouvrent droit aux allocations de maternité.

En cas de naissances multiples, le droit aux allocations de maternité est apprécié séparément pour chacune de ces naissances, comme s'il s'agissait d'une maternité distincte.

Ne donne pas droit aux allocations de maternité, toute grossesse interrompue avant l'extirpation du 6^e mois.

Par contre, toute naissance survenue à compter du 7^e mois de la grossesse peut ouvrir droit aux allocations de maternité, à la condition que l'enfant soit né viable. Est présumé viable l'enfant dont le nom est inscrit sur les registres des naissances. A défaut de cette inscription, la preuve de la viabilité peut être faite à l'aide d'un certificat médical émanant du médecin ou de la sage-femme qui a procédé à l'accouchement et transmis à l'organisme payeur dans le mois suivant l'accouchement.

La perception antérieure d'une ou plusieurs allocations de maternité n'exclut pas le droit à l'attribution d'une allocation égale à trois fois le salaire de base prévu par l'article 11 de la loi du 22 août 1946 (J. O. 23) pour une première naissance survenant soit dans les deux années du mariage, soit avant que la mère ait atteint vingt-cinq ans.

B. — Délai pour être bénéficiaire de l'allocation.

L'article 5 de la loi du 22 août 1946 prévoit que l'allocation n'est accordée, pour la première naissance, que si la mère n'a pas dépassé vingt-cinq ans, ou si cette naissance survient dans les deux ans du mariage. Pour chacune des naissances suivantes, il sera exigé qu'elle se soit produite dans les trois ans de la précédente maternité.

Or l'article 40 du décret du 11 décembre 1946 vient de proroger ce délai dans certaines conditions. Il prévoit, en effet, que le délai est augmenté lorsque le mari :

— soit a été mobilisé,

— soit s'est trouvé dans l'une des situations prévues par l'ordonnance du 2 octobre 1945, d'une durée égale à celle de la mobilisation, de la détention, de la déportation ou de l'absence qui a été imposée.

Cette prolongation n'est toutefois accordée que si le délai fixé par les textes précités n'était pas encore expiré à la date où le mari s'est trouvé dans l'une des situations mentionnées ci-dessus.

La limite d'âge fixée pour la naissance du premier enfant bénéficiaire est prolongée dans les mêmes conditions si les conjoints ou l'un d'eux se sont trouvés dans l'une des situations ci-dessus visées.

Les parents naturels dont la cohabitation notoire et permanente a été interrompue par un des événements ci-dessus visés peuvent se prévaloir des dispositions précédentes, à condition que :

1° La filiation paternelle soit légalement établie, s'il s'agit d'une première naissance ;

2° Une même filiation paternelle soit légalement établie pour l'enfant né avant la séparation

et pour l'enfant né après la reprise de la vie commune s'il s'agit d'une autre naissance.

C. — Demande d'allocation.

L'allocation de maternité doit faire l'objet d'une demande sur papier libre adressée :

1° Pour les salariés, à la Caisse d'allocations familiales à laquelle est affilié leur employeur ;

2° Pour les employeurs de main-d'œuvre, les exploitants agricoles, les travailleurs indépendants et les artisans, à la Caisse d'allocations familiales à laquelle ils sont affiliés ;

3° Pour les personnes n'exerçant aucune activité professionnelle, en général, à la Caisse d'allocations familiales de leur résidence, sauf possibilité pour celles-ci de se retourner contre l'Etat dans les conditions définies par un arrêté des ministres du Travail et de la Sécurité sociale, de la Population et des finances ;

4° Pour les fonctionnaires et agents des services publics et des collectivités locales, à l'administration dont ils dépendent ;

5° Pour les ressortissants d'un régime spécial prévu à l'article 17 de l'ordonnance du 4 octobre

1945 portant organisation de la Sécurité sociale, à l'organisme ou service dont ils dépendent.

D. — Paiement de l'allocation.

Pour la détermination de l'organisme débiteur de l'allocation de maternité, la situation des bénéficiaires éventuels de cette allocation est appréciée au jour de la naissance de l'enfant.

La seconde fraction de l'allocation est payable, dans tous les cas, par l'organisme qui a versé la première fraction, quels qu'aient pu être les changements intervenus dans la situation des père et mère de l'enfant bénéficiaire, et ce sur la base du salaire en vigueur au jour de la naissance, exception faite en cas de report de l'allocation de première maternité sur la tête d'un autre enfant.

Dans le cas où l'allocation de maternité risque de ne pas être utilisée dans l'intérêt de l'enfant, la caisse ou l'organisme débiteur diffère le paiement et saisit sans délai le directeur départemental de la population aux fins de statuer dans le délai d'un mois et de décider, le cas échéant, quelle sera l'œuvre ou la personne qualifiée qui aura la charge d'affecter ladite somme aux soins exclusifs de l'enfant.

Comment vérifier votre impôt général sur le revenu d'après la déclaration que vous avez faite.

L'article 33 de la loi modifie le fractionnement des tranches de revenu imposable dans un sens favorable aux assujettis en diminuant les effets de la progressivité par une réduction de l'assiette, le principe du coefficient familial introduit dans les textes par la loi de finances du 31 décembre 1945 demeure en vigueur.

A toutes fins utiles, nous rappelons que le revenu imposable est divisé en un certain nombre de parts qui varie en fonction de la situation de famille du contribuable. Soit :

Célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge	1 part
Marié sans enfant à charge (après 3 ans de mariage)	1 part 5
Marié sans enfant à charge (avant 3 ans de mariage)	2 parts
Célibataire ou divorcé ayant 1 enfant à charge	2 parts
Marié ou veuf ayant 1 enfant à charge	2 parts 5
Célibataire ou divorcé ayant 2 enfants à charge	2 parts 5
Marié ou veuf ayant 2 enfants à charge	3 parts
Célibataire ou divorcé ayant 3 enfants à charge	3 parts
Marié ou veuf ayant 3 enfants à charge	3 parts 5
Célibataire ou divorcé ayant 4 enfants à charge	3 parts 5

et ainsi de suite en augmentant d'une demi-part par enfant à la charge du contribuable.

L'impôt est désormais calculé en tenant pour nulle la fraction de chaque part de revenu qui n'excède pas 40.000 francs (sans changement) et en comptant :

Pour 20 % la fraction comprise entre 40.000 fr. et 200.000 fr. (au lieu de 400.000 fr. et 100.000 fr.)

Pour 50 % la fraction comprise entre 200.000 fr. et 500.000 fr. (au lieu de 100.000 fr. et 300.000 fr.)

Pour 75 % la fraction comprise entre 500.000 fr. et 1.000.000 fr. (au lieu de 300.000 fr. et 500.000 fr.)

Pour 100 % la fraction excédant 1.000.000 fr. (au lieu de 500.000 fr.)

Taux de l'impôt : 60 % (sans changement).

Il est porté pour les célibataires, divorcés ou veufs sans enfant à 65 % sur la fraction du revenu comprise entre 500.000 fr. et 1.000.000.

70 % sur la fraction supérieure à 1.000.000 francs

Exemple :

Un salarié gagnant net 170.000 fr. et ayant 2 enfants à charge et marié = 3 parts =

170.000

———— = 56.666

3

56.666 — 40.000 exonéré = 16.666 imposable,

1 part = 16.666 × 20 % = 3.332.

Taux de l'impôt pour 1 part :

3.332 × 60 % = 1.992 et pour 3 parts = 6.000.

PUBLICITÉ

Amis, l'entr'aide peut s'exercer sous maintes formes. Ainsi vous, commerçants, artisans, aidez vos camarades en facilitant leurs achats. Permettez à ce Bulletin de boucler son budget. Et cela tout en augmentant le volume de vos affaires. Faites donc insérer votre publicité dans « Entre Camarades » qui touche tous les milieux toutes les régions de France.

TARIF (1 cadre ou 6 lignes) :

100 francs par numéro mensuel
1.000 francs pour douze numéros.

Revenu	1 part	1 part ½	2 parts	2 parts ½	3 parts	3 parts ½	4 parts	4 parts ½	5 parts
50.000	1.200	»	»	»	»	»	»	»	»
60.000	2.400	»	»	»	»	»	»	»	»
70.000	3.600	1.200	»	»	»	»	»	»	»
80.000	4.800	2.400	»	»	»	»	»	»	»
90.000	6.000	3.600	1.200	»	»	»	»	»	»
100.000	7.200	4.800	2.400	»	»	»	»	»	»
110.000	8.400	6.000	3.600	1.200	»	»	»	»	»
120.000	9.600	7.200	4.800	2.400	»	»	»	»	»
130.000	10.800	8.400	6.000	3.600	1.200	»	»	»	»
140.000	12.000	9.600	7.200	4.800	2.400	»	»	»	»
150.000	13.200	10.800	8.400	6.000	3.600	1.200	»	»	»
160.000	14.400	12.000	9.600	7.200	4.800	2.400	»	»	»
170.000	15.600	13.200	10.800	8.400	6.000	3.600	1.200	»	»
180.000	16.800	14.400	12.000	9.600	7.200	4.800	2.400	»	»
190.000	18.000	15.600	13.200	10.800	8.400	6.000	3.600	1.200	»
200.000	19.200	16.800	14.400	12.000	9.600	7.200	4.800	2.400	»
210.000	22.200	18.000	15.600	13.200	10.800	8.400	6.000	3.600	1.200
220.000	25.200	19.200	16.800	14.400	12.000	9.600	7.200	4.800	2.400
230.000	28.200	20.400	18.000	15.600	13.200	10.800	8.400	6.000	3.600
240.000	31.200	21.600	19.200	16.800	14.400	12.000	9.600	7.200	4.800
250.000	34.200	22.800	20.400	18.000	15.600	13.200	10.800	8.400	6.000
260.000	37.200	24.000	21.600	19.200	16.800	14.400	12.000	9.600	7.200
270.000	40.200	25.200	22.800	20.400	18.000	15.600	13.200	10.800	8.400
280.000	43.200	26.400	24.000	21.600	19.200	16.800	14.400	12.000	9.600
290.000	46.200	27.600	25.200	22.800	20.400	18.000	15.600	13.200	10.800
300.000	49.200	28.800	26.400	24.000	21.600	19.200	16.800	14.400	12.000
310.000	52.200	30.000	27.600	25.200	22.800	20.400	18.000	15.600	13.200
320.000	55.200	31.200	28.800	26.400	24.000	21.600	19.200	16.800	14.400
330.000	58.200	32.400	30.000	27.600	25.200	22.800	20.400	18.000	15.600
340.000	61.200	33.600	31.200	28.800	26.400	24.000	21.600	19.200	16.800
350.000	64.200	34.800	32.400	30.000	27.600	25.200	22.800	20.400	18.000
360.000	67.200	36.000	33.600	31.200	28.800	26.400	24.000	21.600	19.200
370.000	70.200	37.200	34.800	32.400	30.000	27.600	25.200	22.800	20.400
380.000	73.200	38.400	36.000	33.600	31.200	28.800	26.400	24.000	21.600

AU SUJET DU RAPATRIEMENT DES CORPS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION
DU JEUDI 24 AVRIL 1947

sur le Rassemblement et le Rapatriement des Corps en Pologne

Toutes les Amicales intéressées par la question des sépultures en Pologne avaient été convoquées à 19 heures, le jeudi 24 avril, à une réunion d'information tenue sous la présidence de TOUCANE, vice-président, assisté de PROVOT-LEMOINE, secrétaire général et de SIMONNEAU, secrétaire général adjoint.

Profitant du passage à Paris de notre camarade HORY, de la Mission française de recherches en Pologne, ancien trésorier du Stalag III C, le bureau-directeur de l'U. N. A. C. lui avait demandé de faire un exposé aux différentes Amicales intéressées.

HORY a exposé le travail auquel se livre actuellement la Mission de Recherches en Pologne.

Regroupement des corps dans les cimetières centraux pour la Silésie : Breslau.

Prusse orientale : Dantzig.

Poméranie : Stettin (éventuellement).

La Mission a demandé au Gouvernement soviétique l'autorisation de prospecter la région de Königsberg où de nombreux camarades sont inhumés.

HORY a demandé aux Amicales de fournir tous les renseignements en leur possession : Plans de cimetières.

Emplacement des tombes.

Ces renseignements faciliteront la tâche des enquêteurs et permettront de rassembler plus rapidement et plus sûrement les corps.

Chaque corps est placé après l'exhumation dans un nouveau cercueil.

HORY a répondu très obligeamment à de nombreuses questions posées par les camarades présents.

HORY a insisté sur les difficultés de la Mission car plusieurs villes ou villages ont non seulement changé de nom, mais d'occupants. Les autochtones ont été déplacés et les nouveaux habitants ignorent les événements antérieurs. De nombreux et violents combats se sont déroulés dans ces régions, les terrains ont été bouleversés, les croix des tombes ont disparu. Il est donc nécessaire d'aider la mission dans ce travail de recherches et seules les Amicales peuvent apporter cette aide.

La question des corps se trouvant en zone soviétique ayant été agitée, HORY a fait connaître qu'il mettrait l'U. N. A. C. en rapport avec un membre du groupe français du Conseil de contrôle de Berlin.

Après les divers échanges de vues consécutifs à cette audition, il a été décidé que :

1° Tous les renseignements seront centralisés au Secrétariat général de l'U. N. A. C. pour être transmis à la Mission française de recherches à Varsovie.

2° Les Amicales fourniront au Secrétariat général copie de tous les documents en leur possession : plans de cimetières, emplacements des tombes, liste des non-rapatriés et tous renseignements susceptibles d'aider les recherches.

3° Les Amicales mentionneront dans leurs bulletins un appel aux rapatriés pour que tous les renseignements à ce sujet leur soient communiqués par leurs camarades.

4° Le Secrétariat général transmettra la documentation qui lui parviendra sur les corps exhumés. En aucun cas, l'U. N. A. C. ne se mettra en rapport avec les familles.

5° Les Amicales seront avisées des noms des ex-P. G. restant volontairement.

6° Des listes des corps non identifiés par la

Mission seront communiquées aux Amicales pour recherches supplémentaires.

Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet, les Amicales devront s'adresser soit à PROVOT-LEMOINE, soit à SIMONNEAU.

Nous prions tous les camarades qui auraient des renseignements concernant l'emplacement exact d'une tombe non mentionnée dans la liste que nous avons déjà publié, de nous les communiquer dans le plus bref délai. D'avance, nous les en remercions.

NOTE AUX AMICALES

Le Ministère de l'Economie nationale, Institut national de la Statistique et des Etudes économiques nous communique :

Un arrêté du 5 avril 1947 (J. O. du 6 avril) prévoit l'ouverture en 1947 de concours spéciaux pour le recrutement d'administrateurs, d'élèves administrateurs, d'attachés stagiaires et de commis stagiaires à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Ces concours sont réservés aux candidats aux services publics qui ont été empêchés d'y accéder par suite d'événements de guerre (ex-prisonniers, déportés, combattants des forces françaises libres, etc. visés par l'ordonnance du 15 juin 1945).

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire dans votre groupement la publicité la plus étendue en faveur de ce recrutement.

Les épreuves étant fixées au mois de septembre 1947, les demandes d'inscription devront me parvenir le 1^{er} juillet 1947 au plus tard.

Tous renseignements complémentaires pourront être demandés à la Direction générale.

Ajustez vos lunettes...

Dans notre précédent journal, nous faisons connaître aux camarades que nos réunions mensuelles auraient lieu dorénavant au « Club du Bouthéon », 68, rue de la Chaussée-d'Antin, le premier mercredi de chaque mois (Voir *Entre Camarades*, n° 10, page 5), c'est-à-dire au siège même de l'Amicale, puisque notre Maison des Amicales a décidé d'être vraiment le toit agréable et accueillant de tous les amicalistes.

Or donc mercredi 6 mai, nous attendions au bar les amis, pensant que les camarades avaient tenu compte de cet avis et qu'ils ne se rendraient plus à notre ancien rendez-vous au café Biard, place de l'Opéra.

L'ami GAUBERT, notre si sympathique secrétaire professeur, attablé, attendait l'œil fixé sur la pendule pour recevoir dignement les copains et dégustait Dubonnet sur Dubonnet comme dans la chanson de Georges Ulmer, ce qui dans le fond le reposait du travail si harassant que connaissent nos membres de l'enseignement ; mais, probablement par suite des caractères minuscules d'imprimerie que notre GAUBERT avaient fait mettre dans son article d'information, quelques camarades seulement sont venus au Club.

Ce qui est le plus cocasse c'est qu'à la même heure, des copains attendaient de leur côté au café Biard n'étant pas informés ou n'ayant pas mis leur jumelle pour lire l'article de GAUBERT ; il paraît que l'ex-sergent André PROUST se morfondait avec le gars DAUBANNAY, assisté de BRETON et d'autres et tous devaient se plaindre de l'absence des membres du Bureau de l'Amicale.

J'espère que « l'ex-tuberculeux » (pour les chleuhs) PROUST a su par son intarissable bagout intéresser le petit carré du Biard et que ses cama-

rades sont partis sans trop maugréer, bien que je ne sache pas s'il leur a payé la tournée ; mais du côté du « Club » je suppose également que le fonctionnaire GAUBERT a fait plusieurs fois la navette de la Chaussée-d'Antin à l'Opéra et n'a vu personne, ce qui démontre que le Dubonnet faisait son effet et que d'un côté comme de l'autre une visite chez l'opticien LEROY n'est pas superflue.

Donc amis et camarades notez pour l'avenir : Premier mercredi de chaque mois à 18 h. 30, « Club du Bouthéon », à l'AMICALE, soit pour le prochain rendez-vous, le mercredi 4 juin.

Qu'on se le dise.

R. TARIN.

A LA RECHERCHE DES H. DE C.

Dans un avenir plus ou moins long et pour une raison que nous ne pouvons pas encore vous exposer car nous ne voulons nous engager qu'à coup sûr, nous aurons besoin des hommes de confiance de Wehrkreis et de Kommandos.

Elus par leurs camarades, pourvus de leur confiance, leur tâche n'a pas pris fin au moment de leur rapatriement, car il reste encore des cas à régler et eux seuls sont susceptibles de nous apporter l'aide à laquelle nous croyons avoir droit. Nous sommes certains que nous ne ferons pas en vain appel à eux lorsque nous leur demanderons de faire un petit effort de mémoire ou, ce qui serait plus sûr, de consulter certaines notes qu'ils ont peut-être rapportées. Des attestations importantes et pouvant rendre de grands services à leurs camarades seront sollicitées d'eux et nous voulons croire qu'ils ne nous les refuseront pas.

Vous qui avez été hommes de confiance, comme, au Kommando ou au Kreis, vous avez toujours agi pour le mieux des intérêts de tous, nous sommes assurés que vous consentirez encore à aider ceux qui là-bas avaient foi en vous et qui ont encore besoin de vos services. Nous vous demandons donc de nous écrire pour vous faire connaître en nous indiquant de quel Kommando vous étiez.

Nous demandons également aux adhérents de l'Amicale de nous faire savoir les noms et adresses des hommes de confiance qui ne seraient pas des nôtres.

Aux uns et aux autres, nous adressons, par anticipation, nos remerciements les plus chaleureux.

LE BUREAU.

A CEUX DES KOMMANDOS de Pommerensdorf, Nordenham, Anklam

(Suite de la page 1.)

Bien entendu, nous vous offrons de vous réunir à la Chaussée-d'Antin quand vous voudrez et autant que vous le désirerez, mais libre à vous, si vous adoptez l'idée de ces réunions dans ses grandes lignes, de les préférer ailleurs ; par exemple les Anciens du Stalag II C. se réunissaient au Biard de la rue Auber.

Voici donc les deux premières réunions de Kommandos que nous avons décidées : Kommandos P. Affeld (Pommerensdorf) et Nordenham (Bredow), les mercredis 18 juin et 16 juillet.

Kommando Fque d'ailes d'avion (Anklam) : les jeudis 19 juin et 17 juillet.

Nous ne mentionnons que ces trois-là qui relèvent déjà de nombreuses réclamations. Nous sommes évidemment tout disposés à le faire pour tous ceux qui en feraient la demande. Pour cela, il suffit qu'un seul d'entre vous, chers camarades, nous informe de son désir, pour qu'aussitôt nous prenions nos dispositions.

Richard ROCHER.

DANS LE COURRIER

Nous avons reçu de la veuve d'un de nos camarades de captivité la lettre suivante :

« Je viens remercier l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre du Stalag II C pour l'appui qu'elle a bien voulu m'accorder auprès de M. le Préfet de Seine-et-Marne au moment de ma demande de redevance buraliste.

« Je tiens à vous faire savoir que satisfaction vient de m'être accordée à ce sujet. »

Nous sommes heureux, madame, de vous avoir été en cette circonstance d'une certaine utilité. Croyez bien que nous ferons toujours tout ce qui sera dans nos possibilités pour que les veuves, les orphelins et nos camarades rapatriés, obtiennent ce à quoi ils ont droit. Si notre influence ne peut s'étendre à tous les domaines, notre dévouement, tout au moins, est acquis à tous.

LE SECRETAIRE.

Des nouvelles...

— Notre camarade HADJADJ Simon, 31, rue Montaigne, à Alger, envoie à tous les anciens de la Sucrerie de Stettin son « meilleur souvenir et son amitié sincère ».

— René FAURE, notre distingué ex-employé à la Paketstelle, est passé un jeudi à l'Amicale, étant venu en coup de vent à Paris. Nous regrettons fort de ne pas l'avoir rencontré. Dans un petit mot qu'il nous a laissé, il nous demande de ne pas désespérer pour l'article qu'il nous a promis. Nous prenons bonne note de sa généreuse intention... et nous attendons l'acte. Peut-être son papier pourra-t-il paraître dans le prochain bulletin...

— Au bal du 19 avril, parmi le petit nombre de camarades qui s'étaient déplacés, nous avons noté avec plaisir la présence de BIRGY, LABREVEUX, GAUCHER, HEGELBACHER, GOREAULT, DUTHEIL, TRICOT, RAOUL, TRIBOULET, HASENPOUTH. Que ceux que nous ne nommons pas, nous excusent ; n'ayant pas noté leurs noms, nous les avons oubliés.

— Nous sommes en mesure de donner les meilleures nouvelles de notre ami Boris MICHAUD. Atteint d'otite compliquée de mastoïdite et de méningite, ayant subi une grave opération, Boris nous a occasionné de vives inquiétudes. La tête encore entourée d'un pansement, il a paru à notre bal et c'est avec joie que nous avons constaté les progrès de sa convalescence. Sir Alexander Fleming, merci d'avoir donné au monde votre admirable pénicilline. C'est grâce à elle que le mal de notre ami Boris a été très rapidement enrayé. Peut-être même que nous n'aurions pas eu toutes ces craintes, si le traitement avait été appliqué avant. Sir Fleming, votre nom restera gravé dans le cœur de tous les anciens prisonniers du Stalag II C à qui vous avez peut-être conservé un camarade très cher. Encore une fois, merci.

Un gros Kommando : PÖLITZ

Beaucoup ont encore présente à la mémoire l'image de cet enchevêtrement de tuyaux de toutes dimensions, de ces cheminées géantes, de ces cuves de diverse hauteur, de ces bâtiments immenses ou minuscules, de ces machines d'où jaillaient des nuages de vapeur, de ces innombrables wagons apportant du charbon et de ces longs convois de wagons-citernes : c'était la « kolossale » usine d'essence synthétique de Pölitz, occupant une superficie d'une dizaine de kilomètres carrés.

Il faut reconnaître que l'énormité de cette fabrique en imposait à tous ceux qui l'approchaient. Lorsque nous y arrivâmes, en décembre 1940, nous fûmes vraiment impressionnés non seulement par la grandeur qui s'en dégageait mais aussi, il faut le dire, par le confort relatif que nous y trouvions : petites baraques propres, lavabos bien aménagés, cuisine excellente en comparaison de celle que nous avions ailleurs (les quinze premiers jours, nous eûmes quinze soupes différentes et toutes vraiment bonnes). Malheureusement, ça se gâta par la suite tout au moins au point de vue nourriture.

Si le kommando, « le Pommern-Lager » était acceptable, nous nous rendîmes vite compte que le travail dans l'usine n'avait rien de réjouissant.

Par des températures avoisinant 30 degrés au-dessous de zéro, il nous fallait remuer un tas de gravier, l'éloigner de la voie ferrée. Passe-montagne en tête, calot abaissé sur les oreilles, col de la capote bien relevé, gants aux mains, combien d'heures par jour passions-nous à « battre des ailes » tout en tapant simultanément des pieds ? Et, bien que faisant un travail parfaitement inutile, il ne fallait pas trop s'arrêter : contremaitres et sentinelles étaient là qui nous empêchaient d'aller nous réchauffer dans les baraques ou auprès de quelque brasero. C'est vraiment dans ces moments que certains d'entre nous ont compris ce que c'était que la haine et le désir de vengeance ; combien ont senti monter en eux

— Jacqueline, la charmante fille de notre camarade PLANES à Céret (Pyrénées-Orientales) nous a envoyé un nouveau gros colis de vêtements pour fillettes. Au nom de tous, nous la remercions encore pour son deuxième beau geste et afin de répondre à ses vœux, nous serions heureux que vous nous signaliez les enfants qui auraient besoin de chaussures, jupes, tricots, etc.

— Notre ancien menuisier du camp, Maurice SURGE, nous prie « de dire bien des choses à ses camarades parisiens » (et aux autres aussi, certainement) et se plaint que beaucoup aient perdu son adresse (nous nous faisons un plaisir de la leur redonner par ailleurs). Mon cher SURGE, puisses-tu recevoir de nombreuses visites et souhaits que le facteur t'apporte un monceau de lettres.

— René PERIVIER, l'aide-dentiste tant connu au camp, envoie le « bonjour à tous les anciens potes ». « Les potes » ne t'ont certainement pas oublié, mon vieux René, et en leur nom je te remercie et te salue.

LE SECRETAIRE.

une intention homicide qui n'avaient jamais éprouvé l'envie de tuer ?

Cette usine, direz-vous, formant un carré d'au moins 3 kilomètres de côté devait faire pour l'aviation alliée une bien belle cible ? Eh bien ! non. Elle avait reçu avant notre arrivée quelques bombes, mais ensuite, durant les dix-sept mois que nous y restâmes, nous pûmes la considérer comme tabou. Et pourtant ce n'était pas le barrage de ballons qui pouvait la protéger d'une façon aussi efficace. Combien de fois avons-nous pesté contre ces aviateurs qui lâchaient leurs bombes à côté ou qui ne venaient pas jusqu'à Pölitz ! Naturellement, nous ne fûmes pas longs à deviner les raisons de ces ménagements. Raisons économiques ? Certainement. Raisons militaires ? Sans doute. La guerre est terminée maintenant et ce n'est plus le moment d'épiloguer, mais nous demeurons convaincus qu'elle eût pu durer quelques mois de moins si l'usine d'essence synthétique de Pölitz (la plus grande de ce genre après la L. E. U. N. A., disait-on) eût été systématiquement bombardée : un grand nombre d'avions, chars d'assaut, voitures du Reich eussent été immobilisés.

Si Pölitz n'était guère agréable pour les P. G., on peut dire que c'était un baigne pour les déportés civils qui y avaient leur kommando disciplinaire. Infiniment plus que nous, les civils punis ont souffert de la faim et des mauvais traitements.

Dans toute la région de Stettin, prononcer le nom de Pölitz devant un étranger, c'était lui faire éprouver une sensation bizarre, c'était lui faire passer par tout le corps un frémissement de frayeur et de répulsion.

Un ancien de Pölitz.

Nous vous rappelons que nos permanences ont lieu tous les mardis et vendredis, de 18 heures à 20 heures, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). (Métro Chaussée-d'Antin ou Trinité.)

NOTRE INSIGNE

L'insigne de l'Amicale du II C est sorti. Le voici :



Les camarades de la région parisienne peuvent le retirer, contre 25 francs, au siège de l'Association, 68, rue de la Chaussée-d'Antin. Nous envisageons de le faire parvenir à nos adhérents de province qui en feront la demande, par lettre recommandée, contre l'envoi d'une somme de 35 francs.

LE SECRETAIRE.

Liste des adhérents de l'Amicale du Stalag II C (suite)

Mabillon Robert, Madeddu Albert, Mage Marcel, Magloire Jules, Magniez Raymond, Magnon Fernand, Maillard Charles, Maillet André, Malicot René, Malivoire René, Manach André, Mandart Robert, Manier Jacques, Manin Gustave, Manœuvre Léon, Marce François, Marces Charles, Marchal Pierre, Marconnet Henri, Mardrosian Georges, Mariage René, Maricot Noël, Marie François, Marignol Edouard, Marion Alexandre, Marion Raymond, Marquet Clovis, Marthe Roger, Martin Hector, Martin Jean, Martin Yvan, Martin (Vve) René, Martini Louis-Jean, Marty Gaston, Mary Edmond, Mary Marc, Mas Laurent, Massé Marcel, Massias Camille, Masson Paul, Mathieu Jean, Mathonnière Georges, Maubert Roger, Mauras Robert, Maulier Camille, Maurel

Louis, Maurice Henri, Maurs Jean, Maux Clément, Mayer Jean, Meitley Robert, Melaye Jules, Mellot Maurice, Ménage Raymond, Mendiboure Armand, Merandon, Mercier Camille, Mercier Jean-Louis, Mérieux Gaston, Merlange Yves, Mestraud Gérard, Meugelle Eugène, Meyer Pierre, Michallet Maurice, Michau Jean, Michaud Boris, Michel Emile, Michel Pierre, Michelet Claude, Midavaine Claude, Mignat Roger, Miherré-Marchand Roger, Milon Vve Pierre, Moal Jean, Monguillon Robert, Monnier André, Monnoyeur Marcel, Montet Gaston, Moreaud Jean, Morel René, Morin Henri, Morin Raoul, Mortier Charles, Mougeot Paul, Moulin Auguste, Moulinier Paul, Mouney Robert, Mourayre André, Mousson Jacques, Muller Raymond,

Naizat Alexandre, Naudin André, Naudin Gustave, Nebout Georges, Nerrant Maurice, Nesy-Nino, Nico Marcel, Niderhoffer Georges, Nion Louis, Noailly André, Noble Jean, Noël Léon, Nolin Robert, Notin Marcel.

Ollier Jean, Oppermann Maurice.

Pacchiana-Gourrier Michel, Pacini Jean, Paillard Marcel, Pain Paul, Pairon Roger, Palatin Jean, Pallice Henri, Panneau Raymond, Panneau Raymond, Pannetier Charles, Pape Henri, Papinot André, Papon Jean, Paradis Gaston, Parricé Jean-Jacques, Parrillaud Alexis, Pascal André, Pascal Paul, Pasquier Robert, Paireau Michel, Pavlick Antoine, Pean Léon, Pearon Roger, Pecquet Henri, Pelletier Marcel, Pelouse Antoine,

Peltier Lucien, Penel René, Penot Léon, Perceau Robert, Perot Pierre, Persogol Jean, Pesle Eugène, Petitjean Eugène, Peyroche, Germain, Peyronnet Léon, Piard Paul, Piatte René, Picard Marcel, Pichot Roger, Pierret Charles, Pillard Robert, Pineau Henry, Piquet Charles, Pirou Marcel, Plançon Maurice, Planes Charles, Pluche Paul, Pons Julien, Ponsard Michel, Pornot, Robert, Pothin Raphaël, Potier Paul, Pouchel Elie, Pouhaut Julien, Poy Denis, Priou Robert, Proche Marcel, Proust André, Proumen Jacques, Prudent Roger.

Quelin Roger, Queyroi Maurice, Quinson Gaston, Quivrant Henri.

(A suivre.)

RECHERCHES

Notre camarade EUVRARD Jean, immatriculé au Stalag II B (Hammerstein), transféré en fin février 1941 à l'Arbeitskommando V/219. Usine d'aviation Arado, à Anklam (Poméranie), recherche les adresses de : BARCOS Robert, HAZARD Henri, BAUDELLOT Jean.

Ecrire à EUVRARD Jean, caserne de la Garde républicaine, 3^e escadron, 10, place des Alliés, Le Plessis-Robinson (Seine).

**

Prière à qui pourrait donner des nouvelles du camarade Alphonse LEROY, qui était dans l'île d'Udesom jusqu'au 20 janvier 1945 et qui, d'après un camarade, faisait partie du premier convoi d'évacuation vers l'Ouest, de les communiquer à AUZIE Pierre, 98, rue des Chalets, Toulouse (Haute-Garonne).

**

Nous serions reconnaissants à celui qui pourrait nous donner des nouvelles de PINEAU Louis, travaillant chez Bernhard Balzer, entrepreneur de travaux publics à Stettin, Galgovie 14, de nous les communiquer. Il fut, paraît-il, envoyé en camion à Schneidemühl fin janvier 1945 et on ne sait pas ce qu'il est devenu.

ANNONCES

Nous portons à votre connaissance que la Société française d'éclairage « GAL », 1, rue Dulong, à Paris, demande :

- 1 polisseur,
- 1 tourneur ouilleur,
- 1 manœuvre,
- 1 emballeur.

Les camarades susceptibles d'être intéressées par lesdites demandes devront s'adresser directement aux ateliers

4 et 6, rue Villebois-Mareuil, à Courbevoie.
(métro : Pont-de-Levallois, ou train Saint-Lazare-gare Bécon-les-Bruyères), le matin de préférence, de 9 heures à midi.

**

Egalement nous vous signalons que les camarades désirant exercer des gardes de nuit peuvent se présenter :

« LA GARDE PERMANENTE »
76, 78, avenue des Champs-Élysées,
Bureau 300 F.
Tél. Élysées 30-83 et 99-90.

Prix de 280 à 325 fr.

DEMANDES

Notre camarade ROUGE Pierre, 78, rue Dutot, Paris (15^e) serait désireux d'obtenir une gérance de garage, de poste d'essence ou de café qu'il exploiterait avec sa femme.

Nous serions reconnaissants à celui qui pourrait donner quelque indication à ce sujet. Merci.

**

Notre camarade DUTHEIL Louis serait heureux que quelqu'un lui indique des places de garçon de café.

Merci beaucoup d'avance.

Ce journal te plaît-il ?

♦ C'est que tu n'as pas oublié les copains !

Alors pourquoi n'as-tu pas encore adhéré à l'Amicale ?

Carnet du Mois

MARIAGES

Notre camarade belge Firmin DURIEU s'est marié le 31 mai à Jemmapes (Belgique).

Nous lui adressons ainsi qu'à Madame, nos plus sincères félicitations et nos vœux de bonheur.

**

Nous apprenons le mariage de notre camarade Emmanuel CHAROY, avec Mlle Agnès GRAVEY, le mardi 8 avril 1947, en l'église Saint-Vincent de Mégnac (Gironde).

Avec nos félicitations, nous adressons aux heureux époux nos vœux de bonheur les plus sincères.

**

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance le mariage de notre camarade Roger DURIEUX à Bec-Hellouin (Eure), avec Mlle Andrée GUERNE, le 12 avril 1947.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

**

Nous sommes heureux d'annoncer le mariage de notre camarade Raymond MULLER, avec Mme Marguerite FOULADOUX, le 20 mars 1947, à Paris.

Nous félicitons les nouveaux époux et leur adressons nos bien sincères vœux de bonheur.

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

Nicole, fille de FORGEOIS Robert, 7, rue des Parclairs, Le Perreux (Seine).

Christian, fils de MABILLON Robert, 7, rue de l'Armistice, Cachan (Seine).

Gérard-Daniel, fils de HANCHIN Ernest, 38, rue Boissy-d'Anglas, Annonay (Ardèche).

Raoul, fils de REYNAUD Louis, à Nice (Alpes-Maritimes).

Michel, fils de DUBOIS Bernard, 5, rue Corneille, Montluçon (Allier).

Michelle, fille de SURGE Maurice, 145, rue Felvotte, Tours (Indre-et-Loire).

Marc-Alain, fils de LAMOUREUX Guy, Vauvert (Gard).

Martine, fille de DUHAUBOIS Walter, à Tournay (Belgique).

Patrick, fils de SIGOGNE Roger, 2 bis, rue Étienne Marey, Paris (20^e).

Un fils, chez notre camarade BAGDASSARIAN.

Gérard, fils de DHILLY Maurice, 46, place Saint-Vaast, Armentières (Nord).

Colette, fille de PERIVIER René, à La Roche-Posay (Vienne).

Nos vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux bébés.

DÉCÈS

Nous avons la douleur d'annoncer le décès survenu à Toulouse, le 24 juillet 1946, de notre camarade FORT Léon, 38, rue Lucia, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

A sa veuve et à toute sa famille, nous exprimons nos condoléances les plus sincères.

Amis

qui ne savez quel est le montant de votre cotisation et qui ne savez où l'adresser !!!

Apprenez que pour 1947 la cotisation minimum est portée à 150 francs, mais un peu plus sera toujours agréablement accueilli.

UNE SEULE ADRESSE :

AMICALE DU STALAG II C
68, rue de la Chaussée-d'Antin
Compte courant postal 5003.69

PETITES ANNONCES

Parisiens qui avez besoin de chaussures, de canadiennes, etc.

Adressez-vous à notre camarade TRICOT, Maison BIGOT, 186, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e (Métro Porte de Pantin).

S'il vous faut un imperméable, notre camarade CORNU, 68, boulevard Sébastopol, Paris, 4^e, se fera un plaisir de vous le fournir.

Représentant fonderie d'aluminium (moulasses tous modèles au sable, petites coquilles) recherche clients.

S'adresser à Aernoult Gaston, 59, rue Orfila, Paris (20^e).

HOTEL DE FRANCE

MONT-LOUIS (P.-O.) 1600 m. d'altitude

J. ESCARO

Propriétaire

Garage - Chauffage Central - Dernier Confort

Téléphone : 20

J. DAMPFHOFFER,

Tailleur

71, rue Royale, VERSAILLES (S.&O.)

TIMBRIS : Achat, Vente, Échange

P. BOULAIS

7, rue Vidal-de-la-Blache, PARIS (20^e)

GOREAULT Gaston

Tailleur

8, rue des Goncourt, 8, PARIS (11^e)

BEAUFORT Julien

TRANSPORTS

Janville

(Eure-et-Loir)

Camarades qui voyagez, n'allez pas en Touraine sans passer chez

SURGE

(ex-Tischler du Camp)

CAFÉ - BAR - TABAC

145, rue Felvotte TOURS (Indre-et-Loir)

Vous l'avez belle...

SI VOUS VISITEZ NANCY

Téléphonez à GOREL

VOUS AUREZ UN TAXI

Tél. 45-45 et 64-14

Sur vos bulletins d'adhésion, donnez-nous votre adresse exacte. Des journaux nous reviennent faute de précisions, signalez-nous les rectifications nécessaires.

Quand vous écrivez à l'Amicale, n'oubliez pas de joindre un timbre à vos lettres pour la réponse.

Comité de Rédaction : Boris MICHAUD,
Raymond SEGUIN, Roger GAUBERT.

Le Gérant : Roger GAUBERT.

I. P. B. (B. Seguin, Impr.), 10, Faub. Montmartre, Paris